

Décision

Générale

colonial

Décision n° 104 29 janvier 1951

n° 104 29

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1951

Date de publication
29 janvier 1951

Date du numéro
1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Est licencié pour raisons de santé, pour compter du 1er février 1951: 960. Waberi Roble, caporal, 1re Cie. 2° Le milicien, totalisant 7 ans 5 mois de service, percevra une indemnité de trois mois de solde nette.